

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

BUREAU
4e séance
tenue le
jeudi 9 novembre 1995
à 9 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 4e SÉANCE

Président : M. FREITAS do AMARAL
(Président de l'Assemblée générale)

SOMMAIRE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR (suite)

Demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par les Philippines

Demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par le Secrétaire général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/BUR/50/SR.4
24 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

95-82120 (F)



/...

La séance est ouverte à 9 h 45.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CINQUANTIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION DES QUESTIONS INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR (suite)

Demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par les Philippines (A/50/234)

1. Le PRÉSIDENT invite le Bureau à examiner la demande d'inscription d'une question additionnelle intitulée "Alimentation et développement agricole", faisant l'objet du document A/50/234. La représentante des Philippines a demandé à prendre la parole conformément à l'article 43 du règlement intérieur.
2. Sur l'invitation du Président, Mme Rebonq (Philippines) prend place à la table du Bureau.
3. Mme REBONG (Philippines) dit qu'à la Conférence de 1995 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il a été décidé de convoquer un sommet mondial de l'alimentation, qui se tiendra à Rome du 13 au 17 novembre 1996. Pour permettre à l'Assemblée générale d'appuyer comme il se doit cette réunion, le Groupe des 77 et la Chine demandent instamment l'inscription d'une question additionnelle intitulée "Alimentation et développement agricole durable", en tant qu'alinéa du point 95 (Développement durable et coopération économique internationale), qui sera examinée dans sa totalité par la Deuxième Commission. L'inscription de cette question permettra à l'Assemblée d'adopter une résolution appropriée sur la question.
4. M. BELHIMEUR (Algérie) dit que son pays appuie la demande des Philippines. À sa dernière Conférence, la FAO a désigné une série de problèmes concernant la situation alimentaire dans le monde qui donnent à penser que la crise alimentaire s'aggravera dans les années à venir; il est donc indispensable que l'Assemblée générale adopte une résolution appuyant l'organisation du futur sommet mondial de l'alimentation.
5. L'intervenant signale une faute typographique dans le texte français, dans lequel la date du sommet devrait se lire "novembre 1996" au lieu de "novembre 1995".
6. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire la question additionnelle à l'ordre du jour en tant qu'alinéa du point 95.
7. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer la question additionnelle à la Deuxième Commission.

Demande d'inscription d'une question additionnelle présentée par le Secrétaire général (A/50/235)

8. Le PRÉSIDENT invite le Bureau à examiner la demande d'inscription d'une question additionnelle intitulée "Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection", que le Secrétaire général a présentée dans le document A/50/235.
9. Dans sa note, le Secrétaire général informe l'Assemblée générale de la démission de M. Ali Badara Tall (Burkina Faso), l'un des quatre membres du Corps

/...

commun d'inspection nommés, conformément à la décision 49/321 de l'Assemblée en date du 23 décembre 1994, pour un mandat de cinq ans allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 2000 (A/50/235). L'Assemblée devra donc nommer un nouveau membre du Corps commun d'inspection pour le mandat indiqué.

10. Le point 17 de la session en cours, intitulé "Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations", ne comportant pas d'alinéa relatif à la nomination des membres du Corps commun d'inspection, il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la session en cours, en tant qu'alinéa du point 17, une question additionnelle intitulée "Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection" et de l'examiner directement en plénière.

11. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire la question additionnelle à l'ordre du jour en tant qu'alinéa du point 17.

12. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'examiner la question additionnelle directement en séance plénière.

La séance est levée à 9 h 55.